



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 Juin 2023**

2023/041

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – MM. FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- M. REBUFFAT Jacky

ABSENTS EXCUSES : Mme Régine HURLIN – M. ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Mme Régine HURLIN à Mme Josiane FOURES

Soit 18 votants

OBJET : Signature d'un avenant à la convention territoriale globale de la CAF

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n7/7 du 15 juin 2022 du syndicat mixte Leins Gardonnenque, portant approbation de la signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF du Gard, couvrant la période 2022-2025, regroupant le SMLG, Domessargues, La Calmette Dions et Saint-Chaptes,

CONSIDERANT que les communes de SAINT-GENIES-de-Malgoires et Sainte-Anastase disposent de services en dehors du SMLG, et perçoivent des prestations directement de la CAF,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de signer un avenant avec la caisse d'allocations familiales pour la prestation de service complémentaire « bonus territoire ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé